



LE GOÛT DE L'INNOVATION

FORMATION PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

LYONBIOPOLE



En 2010, les pôles de compétitivité Axelera, Lyonbiopôle, Minalogic et Tenerrdis renouvellent les **formations à la Propriété Industrielle**, avec le soutien de la DRIRE Rhône-Alpes. Ces formations ont pour objectif de sensibiliser les acteurs des projets aux problématiques juridiques, contractuelles et organisationnelles entourant la participation à des projets collaboratifs.

Construites sur un mode participatif, ces formations s'adressent à la fois aux porteurs de projets (actuels ou futurs), mais également aux personnes impliquées directement ou indirectement (responsables R&D, ingénieurs, services juridiques, RH...) dans des projets.

Les sessions seront animées par Maître Franck Robert, avocat spécialisé dans le domaine des contrats et des nouvelles technologies, qui accompagne les porteurs de projets Minalogic sur les aspects PI.

LA FORMULE

- ▶ Chaque session est dispensée deux fois (une à Lyon, et une à Grenoble) à deux dates différentes, afin de permettre à un maximum de personnes de profiter de ces formations.
- ▶ Les adhérents de chaque pôle reçoivent un message d'invitation avant chaque session, leur précisant le lieu et les modalités d'inscription.
- ▶ Une participation aux frais de repas est demandée pour chaque session de formation à Grenoble.

CE QUI CHANGE EN 2010

- ▶ Les sessions se déroulant à Lyon se tiendront de 8h30 à 10h30.
- ▶ La session 4 « le brevet, mythe ou réalité », est scindée en 2 sessions suite aux remarques des participants 2009.

Grenoble
CCI de Grenoble

**mardi
26
janvier**
12h-14h

Lyon
Lyonbiopôle

**vendredi
29
janvier**
8h30-10h30

Grenoble
CCI de Grenoble

**mardi
23
février**
12h-14h

Lyon
Axelera

**vendredi
26
février**
8h30-10h30

Grenoble
CCI de Grenoble

**mardi
23
mars**
12h-14h

Lyon
Lyonbiopôle

**vendredi
26
mars**
8h30-10h30

■ **Session 1 : Confidentialité : « Pourquoi fermer la porte en sortant ? »**

La confidentialité est la pierre angulaire de la protection de l'innovation, elle en constitue le pré-requis indispensable et le mode privilégié.

Pourquoi, quand et comment mettre en place des actions de confidentialité seront successivement abordés lors de cette intervention qui présente un intérêt à la fois pour les porteurs de projets et les différents participants mais également pour les services transverses tels que les RH (la confidentialité commence par le contrat de travail) ou les services juridiques.

■ **Session 2 : Contrats : « La loi des parties »**

Avant d'évoquer les spécificités liées à la négociation d'un accord de consortium, il convient d'envisager les problématiques générales liées à la négociation des contrats, notamment dans un environnement de partenariat et d'innovation. L'adage nous dit que « le contrat est la loi des parties », cette loi librement choisie, consentie et négociée peut être une formidable opportunité, mais ne doit pas devenir un terrible piège.

Cette formation s'adresse particulièrement aux responsables de projet et leur hiérarchie ainsi qu'aux services juridiques.

■ **Session 3 : « Désaccord ou des accords de consortium ? »**

L'accord de consortium fixe les règles du jeu d'un partenariat dont les auteurs font le choix de mettre de côté leurs différences pour partager leurs forces, leurs compétences, leur propriété intellectuelle dans le cadre d'un projet de développement technologique. Si les Accords de Consortium, mis en place aujourd'hui, s'inspirent de ceux déjà utilisés dans les programmes de recherche européens ils présentent cependant des spécificités qui leur sont propres.

Cette formation s'adresse particulièrement aux responsables de projet et leur hiérarchie ainsi qu'aux services juridiques.

Grenoble
CCI de Grenoble

mardi
27
avril
et

Grenoble
CCI de Grenoble

mardi
25
mai

12h-14h

Lyon
Axelera

vendredi
30
avril
et

Lyon
Lyonbiopôle

vendredi
28
mai

8h30-10h30

Grenoble
CCI de Grenoble

mardi
22
juin

12h-14h

Lyon
Axelera

vendredi
25
juin

8h30-10h30

Grenoble
CCI de Grenoble

mardi
21
septembre

12h-14h

Lyon
Lyonbiopôle

jeudi
24
septembre

8h30-10h30

Grenoble
CCI de Grenoble

mardi
19
octobre

12h-14h

Lyon
Axelera

vendredi
22
octobre

8h30-10h30

Grenoble
CCI de Grenoble

mardi
23
novembre

12h-14h

Lyon
Lyonbiopôle

vendredi
26
novembre

8h30-10h30

■ **Session 4 : Le Brevet : « Mythe ou réalité ? »**

Monopole d'exploitation concédé pendant 20 ans en échange de la divulgation de l'innovation, symbole de la protection de l'innovation, droit d'interdire ... Le brevet peut être un poste de coût important, mais il peut être aussi une belle source de revenus, il est en outre de plus en plus souvent un élément de calcul de la valeur d'une entreprise. Mais plus que tout, il est d'abord un élément stratégique de gestion de l'innovation.

Cette formation s'adresse particulièrement aux responsables de projet et leur hiérarchie ainsi qu'aux services juridiques.

■ **Session 5 : « Le logiciel ou la gestion de la complexité »**

L'activité logicielle, surfant sur la vague de dématérialisation des patrimoines, prend une ampleur de plus en plus grande. La réalité du logiciel est aujourd'hui devenue complexe : grands logiciels d'exploitation, suites logicielles incontournables, standards ouverts, logiciels libres, web 2.0, approches contributives et crowdsourcing... Des usages différents, des business model nouveaux, des impacts juridiques majeurs.

Cette formation s'adresse particulièrement aux responsables de projet et leur hiérarchie ainsi qu'aux services juridiques.

■ **Session 6 : « Autres créations... autres protections »**

Bases de données, droit d'auteur, semi-conducteurs, marques...

Protection des écrits, utilisation des marques, des design industriels... Dépôt des topographies de semi-conducteurs... Autant d'outils que la propriété intellectuelle met à disposition des créateurs pour protéger et exploiter leurs innovations !

Protéger une innovation par la marque ? Est-ce si absurde ?

Cette formation s'adresse particulièrement aux responsables de projet et leur hiérarchie ainsi qu'aux services juridiques.

■ **Session 7 : Protection des concepts : « C'est une idée géniale »**

« Les idées sont dites de libre parcours » est la limite posée à la protection des concepts par les libertés individuelles telle que la liberté de pensée.

De plus en plus, la dématérialisation des activités économiques génère cependant la création d'activités nouvelles, innovantes basées sur des concepts, des approches, des modèles nouveaux... Doit-on renoncer à toute protection ? Des « stratagèmes » peuvent-ils être mis en œuvre pour obtenir un quasi-effet d'appropriation sur ces nouvelles innovations ?

Cette formation s'adresse particulièrement aux responsables de projet et leur hiérarchie ainsi qu'aux services juridiques.

■ **Session 8 : Protéger l'exploitation d'un projet**

L'innovation est certes un moteur de la croissance... mais elle n'a de sens que dans le contexte de son exploitation. A tous ses stades de maturation, le projet d'exploitation doit servir de tuteur au projet innovant... Cette dimension est d'autant plus sensible qu'elle est menée dans un contexte collaboratif.

Préparer l'exploitation d'une innovation, y compris sur le plan contractuel, est la meilleure manière de s'assurer de son succès.

Cette formation s'adresse particulièrement aux responsables de projet et leur hiérarchie ainsi qu'aux services juridiques.